

Modification constitutionnelle de 1987

J'aimerais savoir, et il a raison de mentionner que certains s'opposent à cet Accord à cause du caractère distinct de la société québécoise, ni plus ni moins, à cause de la réalité historique et vécue de la société québécoise, mais en tant qu'italophone et connaissant mon collègue de Saint-Léonard—Anjou impliqué dans la région de Saint-Léonard qu'on dit la «Petite Italie», est-ce que les gens de sa communauté se sentent menacés par le caractère distinct? Est-ce que sa communauté et lui-même croient que la majorité française va ambitionner relativement à cette reconnaissance dans la Constitution, ou tout simplement est-ce que la vie au Québec va continuer de progresser comme maintenant, par l'affirmation plus grande des francophones, par l'affirmation d'identité des allophones, que ce soit les communautés italiennes, grecques et portugaises, et, pour la communauté anglaise, va-t-elle continuer à poursuivre son chemin comme auparavant?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) de me donner cette occasion de parler de cet aspect dont je n'avais pas touché dans ma courte allocution.

Définitivement, non, il faut le dire tout simplement, non à sa question. Comme je le pense, tous les Canadiens dans chaque Accord peuvent se poser des questions pour avoir certains commentaires. Mais dans l'ensemble, le fait que le Québec a finalement signé l'Acte constitutionnel—qu'il n'avait pas signé en 1982—est tellement positif que tout le reste... on croit qu'avec le temps on pourra corriger certaines lacunes qui existent dans cet Accord, et qui pourraient exister dans tout accord, étant donné qu'on l'a résumé et que lors des négociations on puisse oublier ou émettre ou dire certaines fois sans le vouloir dire des phrases ou des mots qui pourraient être interprétés puis créer des situations qu'on ne voulait pas créer.

Et cela je pense qu'avec le temps on va le savoir et on pourrait ajuster les corrections.

Je viens d'une partie de l'est de Montréal, Saint-Léonard, qui est connue par ses batailles linguistiques. Nous avons certainement marqué un point. Nous voulions avoir des droits linguistiques. Nous les avons eus en partie. Mais je pense que dans ce même débat ce qu'il faudrait reconnaître, c'est que les francophones aussi ont pu exprimer leur droit et leur désir de voir leur langue, le français, protégée. Moi comme j'aimerais... et je le dis toujours chaque fois que je parle à mes compatriotes italophones qu'il faut garder l'importance d'avoir plus que deux langues au Québec, donc l'importance que nos enfants gardent la connaissance de la langue italienne. C'est pour cela, monsieur le Président, que j'appuie le caractère distinct de la société, c'est-à-dire que j'aimerais dire à mes collègues qui souvent se sentent menacés par cet effet, c'est que les francophones au Canada sont une minorité et en protégeant la minorité francophone, et dans tous les débats qu'on a eus, si on veut que nous les minorités soyons protégées, il faut aussi que nous protégions la minorité francophone au Canada. Et, monsieur le Président, je pense que c'est à cause de cela qu'aujourd'hui au Canada on a réussi justement, et au Québec je pense que c'est l'exemple, je ne dirais pas parfait, parce que la perfection n'existe pas sur cette terre. Mais c'est un exemple frappant que les relations aujourd'hui, malgré toutes nos batailles linguistiques, entre les Québécois francophones et les

communautés multiculturelles sont dans une harmonie parfaite, incroyable et en définitive tout va continuer pour le bien jusqu'à ce qu'on garde cet esprit d'objectivité de toujours réussir à faire mieux mais dans l'harmonie et que chacun a droit d'exister et de protéger sa langue et sa culture.

M. Berger: Monsieur le Président, le député dans sa réponse à la question de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a référé à nouveau à cette harmonie qui semble exister ou à laquelle certains veulent nous faire croire ou que lui semble croire aussi qu'il y a une nouvelle harmonie, une nouvelle ouverture d'esprit qui règne au pays. Ce n'est pas le premier député qui a mentionné cette ouverture d'esprit. En fait, tous ceux qui appuient l'Accord, presque tout le monde, font référence à cette ouverture d'esprit. Mais quand on leur pose la question: Pourquoi les gouvernements n'ont pas voulu s'engager à promouvoir les minorités linguistiques, au lieu de simplement protéger les minorités? Les réponses sont qu'il faut comprendre qu'il y a certaines poches de résistance dans le pays et puis les gouvernements ne peuvent pas trop devancer la population canadienne.

Alors la question que je voudrais poser au député est la suivante: Est-ce qu'il croit qu'il y a en effet une harmonie ou est-ce que cette réponse... Est-ce que cette harmonie sur laquelle l'Accord est censé être établi ne le fait pas réfléchir un peu? S'il y a vraiment une ouverture d'esprit, pourquoi ne voudrait-on pas s'engager à non seulement protéger mais à promouvoir la situation des minorités linguistiques telles les demandes de la Fédération des francophones hors Québec, la Société franco-manitobaine et le *Canadian Parents for French, et cetera*?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je regrette le fait que mon collègue n'était pas présent ou n'ait pas écouté attentivement. Lors de mon allocution, j'ai dit que cet Accord n'était pas un Accord parfait et que justement, nous du parti libéral, on avait proposé un certain nombre d'amendements pour corriger les lacunes qu'il pourrait y avoir dans cet Accord. Mais j'avais dit que justement les négociations sur cet Accord avaient été amorcées parce que le Québec n'avait pas signé l'Accord constitutionnel de 1982 et les discussions ont commencé à cause de cela et sur la base des cinq demandes constitutionnelles du Québec, et la première demande c'était la société distincte. Or j'ai bien dit que rien n'est parfait sur cette terre, cet Accord n'est pas parfait non plus, mais le fait qu'il nous ait permis de voir le Québec signer l'Accord constitutionnel, le fait qu'on ait reconnu le Québec comme société distincte, c'est la réalité. Finalement, on l'a reconnu. Ce n'est rien de nouveau, on n'a pas donné de pouvoir supplémentaire pour cela. On a reconnu ce qu'a été le Québec, ce qu'il est et ce qu'il va être: une société distincte, différente des autres provinces.

En ce qui a trait à l'harmonie, monsieur le Président, j'inviterais mon collègue à se promener dans les rues de Saint-Léonard et il constatera par lui-même. Les citoyens de Saint-Léonard ne se sentent pas menacés par l'Accord constitutionnel. Ils peuvent peut-être se sentir menacés par l'économie parce que beaucoup de jeunes n'ont pas d'emploi, mais définitivement ils ne sont pas menacés par l'Accord constitutionnel. Au contraire, quand je parle d'harmonie, parce que je vis dans ce secteur... Justement hier je me promenais dans la rue et je peux dire à mon honorable collègue qu'il n'y a pas un citoyen